



Cahier des charges

APPEL A CANDIDATURES - Financement
d'un prestataire référencé par le CCCA-BTP

**Accompagnement dans la construction d'une
démarche stratégique et consolidation des
modèles économiques**

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2026



CCCA  **BTP**

LES
**APPELS À
PROJETS**
DU CCCA-BTP

SOMMAIRE

1 – CONTEXTE	4
2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « Accompagnement dans la construction d'une démarche stratégique et consolidation des modèles économiques »	6
3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI	16
4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE	20
5 – DONNÉES PERSONNELLES	21

Résumé des essentiels du CDC – Appels à Candidatures CCCA-BTP
Dispositif n°2 - Le déploiement d'un dispositif via le financement de prestataires
référencés par le CCCA-BTP –

« Démarche stratégique et consolidation du modèle économique »

Thématique	Résumé des critères	Commentaires
Critères d'accès	Au-moins 50 jeunes en apprentissage au BTP et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4) aux métiers du BTP. Seul l'organisme de formation central (OG) peut candidater pour l'ensemble de ses sites.	
Objet de l'appel à candidature	Accompagnement stratégique pour clarifier le positionnement de l'OFA, consolider le modèle d'activités et sécuriser le modèle économique.	
Nature de l'accompagnement du CCCA-BTP	Financement d'un prestataire référencé par le CCCA-BTP chargé de réaliser l'accompagnement stratégique (pas de financement direct interne).	
Montant du financement	Thématique « Transition et évolution des OFA » : 4 M€. Subvention forfaitaire selon canal : Canal 1 = 42 k€ ; Canal 2 = 78 k€ (le canal dépend de la taille, maturité et structure).	
Versement de la subvention	Subvention strictement dédiée à la prestation du prestataire référencé. Dépenses éligibles à partir de la décision du CA du CCCA-BTP.	
	Subvention < 100 k€ : 2 tranches (40 % à la signature, 60 % après réalisation et justificatifs).	
Capacité de pilotage	Capacité à piloter la démarche, mobiliser les équipes internes et intégrer les résultats dans la gouvernance de l'OFA.	
Livrables attendus	Phases structurées : diagnostic stratégique → priorités → scénarios d'évolution → choix stratégique → feuille de route.	
Livrables attendus	Diagnostics, scénarios, axes stratégiques et feuille de route (macro ou opérationnelle selon le canal).	
Recevabilité du dossier	Dossier complet déposé exclusivement sur la plateforme avec pièces administratives et financières requises.	
Durée de la convention	Convention de financement d'une durée de 2 ans à compter de sa signature.	

1 – CONTEXTE

1.1 Préambule et présentation du CCCA-BTP

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et connexes définies par les partenaires sociaux du BTP dans leurs accords de branches et afin de répondre aux orientations des CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP propose un programme d'appels à candidatures d'envergure pour accompagner le déploiement des dispositifs innovants imaginés par le CCCA-BTP.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une expertise solide de l'alternance, avec l'innovation comme marqueur fort, reconnue au niveau national et au-delà des frontières du secteur.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers et aux besoins en compétences des entreprises, pour lesquelles il crée des outils adaptés (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation ? où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

Le CCCA-BTP est un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprentis, les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation aux métiers du BTP, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, auxquels s'ajoutent des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Avec ces appels à candidatures, le CCCA-BTP encourage le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations innovantes et originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

En **2026**, le budget dédié au financement du déploiement des dispositifs du CCCA-BTP dans le cadre des appels à candidatures est de **16 M€**.

Par ailleurs, le CCCA-BTP inscrit la démarche RSE au cœur de ses ambitions et soutient par le biais de différentes offres les organismes de formation qui intègrent cette dimension au sein de leur structure.

1.2 Définitions

Candidature	Proposition faite par le candidat, afin de bénéficier du déploiement du dispositif du CCCA-BTP. L'acte de candidature est décrit dans les documents remis par le candidat en réponse à l'appel à candidatures.
Dispositif	Il existe trois types de de dispositifs proposés par le CCCA-BTP : 1/ Le financement d'une solution (ex les Box destination Cap BTP, 1,2,3 Podium, Pass jeunes apprentissage) 2/ le financement d'un dispositif via des prestataires référencés par le CCCA-BTP (ex aide à la rédaction) 3/ L'appui d'une ou plusieurs expertises internes du CCCA-BTP avec mobilisation de ressources humaines chez le candidat. Dans ce cas le candidat peut faire appel à un prestataire pour l'aider dans le déploiement du dispositif proposé. Dans ce cas le CCCA-BTP met également à disposition des réalisations tels que modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.
Objectif	But, cible, résultat spécifique que le dispositif et son déploiement vise à atteindre. Il doit être SMART (Spécifique dont non sujet à interprétation, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini).
Déploiement du Dispositif	Sur la base des éléments du cahier des charges, proposition par le candidat d'une démarche de mise en œuvre du Dispositif : son parcours, sa capacité technique, humaine, matérielle..., sa proposition d'intégration du Dispositif dans son projet d'établissement.
Résultats	Atteinte des objectifs du dispositif et du plan de déploiement proposé par le candidat.
Indicateurs de réussite	Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin de déterminer si le Déploiement mis en œuvre est efficace.
Impacts	Effet positif du dispositif sur son environnement. L'impact peut être direct ou indirect, il doit être déterminé en amont de l'action menée et évalué pour comprendre les conséquences du dispositif sur les différentes composantes de son environnement.
Productions	Dans le cas de cet appel à candidatures : FINANCEMENT D'UN PRESTATAIRE REFERENCE PAR LE CCCA-BTP, le prestataire référencé assure la réalisation de la mission auprès de l'OF.A et devra adresser à la DAPEX du CCCA-BTP tous les documents créés dans le cadre de cet appel à candidatures, il adressera également une évaluation des résultats de sa mission. A défaut le solde de la subvention ne sera pas versé.

2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE STRATEGIQUE ET CONSOLIDATION DES MODELES ECONOMIQUES »

Cet appel à candidatures relève du dispositif : FINANCEMENT D'UN PRESTATAIRE REFERENCE PAR LE CCCA-BTP

2.1 Contexte

Le marché du travail français est marqué par un déséquilibre croissant entre les besoins en recrutement des entreprises et les ressources disponibles en main-d'œuvre. Les tensions de recrutement atteignent un niveau historiquement élevé, touchant l'ensemble des territoires, des secteurs et des tailles d'entreprise. Cette situation se traduit par des recrutements plus longs, une mobilité accrue des salariés et une instabilité des effectifs, avec environ 15 % de démissions annuelles, auxquelles s'ajoutent plus de 500 000 ruptures conventionnelles (*France Stratégie ; Dares*).

Le secteur du BTP fait face à une tension durable sur l'emploi, avec des besoins estimés à environ 600 000 nouveaux professionnels d'ici 2050. À court terme, les difficultés de recrutement sont déjà significatives, notamment pour les métiers de maçon et de couvreur, avec plus de 30 000 postes actuellement à pourvoir.

Ces tensions sont renforcées par un déséquilibre démographique, avec 478 000 départs en retraite attendus à horizon 2030 pour 433 000 entrants, et s'inscrivent dans un contexte économique marqué par un ralentissement de l'activité, en particulier dans le logement neuf. La FFB anticipait ainsi une baisse d'activité d'environ -1,5 % en 2024, accompagnée d'un recul des permis de construire de -7 %.

La dynamique démographique constitue un facteur structurant pour l'avenir de l'apprentissage. Après un pic en 2010, le nombre de naissances a fortement diminué pour atteindre environ 660 000 en 2024, soit 170 000 jeunes de moins par cohorte par rapport à 2010. Cette évolution se traduit par une réduction progressive du vivier des 16-18 ans, avec 20 000 à 30 000 jeunes de moins sortant du collège chaque année sur la prochaine décennie. À l'inverse, la population des 16-29 ans restera élevée jusqu'à la fin des années 2020, constituant un vivier stratégique, notamment pour les reconversions professionnelles.

Face à ces évolutions, les organismes de formation par apprentissage (OF.A) du BTP sont confrontés à plusieurs enjeux majeurs :

- Maintenir et renforcer l'attractivité auprès des jeunes sortant du collège dans un contexte de contraction des effectifs
- Anticiper une baisse d'activité liée à la diminution de la tranche des 16-18 ans

- Élargir le ciblage vers les 20–29 ans, particulièrement concernés par les reconversions professionnelles

Ces enjeux varient fortement selon les territoires : si 9 % des 16–29 ans sont en apprentissage en moyenne, les écarts régionaux sont marqués, entre une forte concentration des volumes en Île-de-France, un taux de recours élevé dans les Pays de la Loire (11 %), et des viviers plus contraints dans d'autres régions.

Un modèle économique et un environnement de marché sous forte contrainte

Depuis la réforme de 2018, le modèle de financement de l'apprentissage, fondé sur un financement au contrat, a permis une expansion rapide mais rend les OF.A très sensibles aux variations d'effectifs, dans un contexte où les coûts pédagogiques restent largement incompressibles. Depuis 2022, les charges des CFA ont fortement augmenté sous l'effet de la hausse des coûts pédagogiques, des matières premières, de l'énergie et des loyers, ainsi que du renforcement des exigences réglementaires et qualité.

Après un pic historique de 1 014 500 apprentis fin 2023, l'État s'oriente vers une phase de stabilisation autour d'un volume cible évoqué de 800 000 apprentis, soit une baisse d'environ 20 %. Les mesures mises en œuvre en 2025 (reste à charge pour les entreprises, plafonnement des exonérations, proratisation des financements) accentuent cette pression économique. À début 2025, l'endettement cumulé du système est estimé à environ 11 milliards d'euros, traduisant un passage d'une logique de massification à une logique de rationalisation et de qualité.

Parallèlement, le paysage de l'apprentissage dans le BTP s'est profondément transformé, avec une multiplication par 4,5 du nombre de CFA et une diversification massive de l'offre de formation, renforçant la concurrence et complexifiant la captation des publics, en particulier les plus jeunes. Après un record en 2023, les effectifs reculent : -0,9 % de contrats signés en 2024, -8,4 % sur les certifications de niveau 3, et -14 % de nouvelles entrées en janvier 2025. Dans ce contexte, près de 30 % des CFA sont aujourd'hui en difficulté financière, avec un horizon de viabilité compris entre 2 et 5 ans.

Face à la contraction des flux, à l'intensification de la concurrence, à la hausse des coûts et aux exigences accrues de qualité, les OF.A du BTP sont conduits à clarifier leur positionnement stratégique et à consolider leurs modèles économiques. La définition d'une trajectoire claire, adaptée aux réalités territoriales et aux besoins des entreprises, constitue désormais un enjeu central pour garantir la pérennité des organismes et la qualité des parcours de formation à court et moyen terme.

2.2 Périmètre et objectifs

Dans ce cadre, le CCCA-BTP lance un appel à candidatures visant à accompagner les OF.A du BTP dans la clarification de leur positionnement stratégique, l'analyse de leur modèle d'activités et économique, et la définition de trajectoires d'évolution cohérentes et réalistes. L'accompagnement doit permettre d'outiller la prise de décision des instances de gouvernance,

de renforcer l'alignement des modèles d'activités avec les réalités économiques, territoriales et institutionnelles, et de traduire les choix stratégiques retenus dans des feuilles de route opérationnelles.

L'accompagnement stratégique permet ainsi la réalisation d'un diagnostic d'auto-positionnement, la définition de priorités stratégiques, l'élaboration de scénarios d'évolution et de formalisation de plans d'actions.

Les objectifs sont :

- De définir des priorités stratégiques claires, traduites en scénarios d'évolution réalistes et soutenables
- De disposer d'une feuille de route permettant d'inscrire les choix retenus dans une trajectoire cohérente à court et moyen terme
- De situer le modèle d'activités et économique au regard des orientations stratégiques et du plan stratégique 2026-2028 du CCCA-BTP et d'identifier les leviers de sécurisation et d'optimisation du modèle en tenant compte des spécificités territoriales.

2.3 Détail des activités

La méthodologie et la durée de l'accompagnement du prestataire est différenciée selon la situation de l'OF.A (taille, nombre de sites).

Selon la situation de l'OF.A décrite ci-après, deux accompagnements sont mis en place :

Cas 1 – vous êtes un organisme de formation mono-site avec une taille d'effectifs inférieure à 100 ETP

APPROCHE METHODOLOGIQUE	
<p>PHASE 1 Cadrage et diagnostic stratégique de positionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue et appropriation des orientations stratégiques du CCCA-BTP relatives au plan stratégique 2026-2028 AMBITION BTP ▪ Analyse des données caractérisant le positionnement de l'OFA dans son environnement (offre de formation, marchés cibles, partenariats, ressources économiques) ▪ Réalisation d'un diagnostic flash (Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses pesant sur le modèle d'activités/économique actuel) au regard des orientations stratégiques du CCCA-BTP et du contexte national ou territorial : intensité concurrentielle, logiques partenariales, robustesse des équipes de direction, revue du mix d'activités (dont FC)
<p>PHASE 2 Définition des priorités stratégiques, scénarii d'évolution du modèle et choix d'un scénario préférentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des axes stratégiques prioritaires à développer ou à consolider dans le futur modèle, analyse de leur impact potentiel sur la sécurisation et l'optimisation du modèle d'activités / économique (activités – ressources - coûts)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de grands scénarii d'évolution, aide au choix du scénario préférentiel (rentabilité/soutenabilité des activités à poursuivre/à développer/à éliminer/à inventer) ▪ Identification des solutions, expertises, dispositifs d'ingénierie et financements du CCCA-BTP susceptibles d'être mobilisés en appui des axes prioritaires et du scénario d'évolution retenu ▪ Définition des modalités d'accompagnement et de coopération avec le CCCA-BTP
<p>PHASE 3</p> <p>Élaboration de la feuille de route MACRO et conditions de succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'une feuille de route MACRO à 2 ans, précisant : les actions à conduire, les responsables et parties prenantes, le calendrier de mise en œuvre, les ressources mobilisées, les indicateurs de suivi et de performance.

- **Durée de référence** : 2-3 mois

2.4 Livrables attendus

Les livrables attendus en lien avec les **3 phases** et les réalisations associées serviront d'évaluation du dispositif et à la justification des dépenses liées au dispositif.

L'ensemble de ces productions devront être mis à disposition du CCCA-BTP dans l'espace dédié de suivi de candidature sur la plateforme.

<p>PHASE 1 - Cadrage et diagnostic stratégique de positionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note de cadrage et d'appropriation des orientations du CCCA-BTP (<i>AMBITION BTP</i>) • Diagnostic stratégique flash du positionnement et du modèle d'activités / économique (MOFF)
<p>PHASE 2 - Définition des priorités stratégiques, scénarii d'évolution du modèle et choix d'un scénario préférentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des axes stratégiques prioritaires • Scénarios d'évolution du modèle et aide au choix du scénario préférentiel • Identification des leviers, dispositifs et financements du CCCA-BTP mobilisables
<p>PHASE 3 - Élaboration de la feuille de route MACRO et conditions de succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route macro à 2 ans (actions clés, calendrier, responsabilités, indicateurs de suivi)

2.5 Impacts attendus

Les impacts attendus de la candidature doivent être clairement exprimés dans le dossier de candidature. Leur mesure, les instruments de cette mesure et la communication des résultats sont définis et présentés dans la candidature.

Certains objectifs à prendre en considération sont à minima listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- La clarification du positionnement stratégique de l'OFA et de son modèle d'activités
- L'identification de leviers concrets de sécurisation et d'optimisation du modèle économique à court et moyen terme
- La capacité à éclairer la prise de décision des instances de gouvernance par des scénarios lisibles et argumentés
- La formalisation d'une feuille de route macro opérationnelle, permettant un passage rapide à l'action

Cas 2 – vous êtes un établissement multi-sites avec une taille d'effectifs qui peut dépasser 100 ETP

APPROCHE METHODOLOGIQUE DE REFERENCE	
<p>PHASE 1 Cadrage stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue et appropriation des orientations stratégiques du CCCA-BTP relatives au plan stratégique 2026-2028 AMBITION BTP ▪ Analyse des enjeux économiques, organisationnels et de positionnement auxquels est confronté l'OFA
<p>PHASE 2 Diagnostic stratégique et positionnement du modèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et analyse des données caractérisant le positionnement de l'OFA dans son environnement (offre de formation, marchés cibles, attractivité, partenariats, ressources économiques) ▪ Réalisation d'un diagnostic complet (Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses pesant sur le modèle d'activités/économique actuel) au regard des orientations stratégiques du CCCA-BTP et du contexte national ou territorial : intensité concurrentielle, logiques partenariales, robustesse des équipes de direction, revue du mix d'activités (dont FC), compétences-clés
<p>PHASE 3 Définition des priorités stratégiques et scénarii d'évolution du modèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des axes stratégiques prioritaires à développer ou à consolider dans le futur modèle, analyse de leur impact potentiel sur la sécurisation et l'optimisation du modèle d'activités / économique (activités – ressources - coûts) ▪ Hiérarchisation des priorités au regard des enjeux, des capacités internes et des opportunités de développement pour élaboration de grands scénarii d'évolution
<p>PHASE 4 Choix du scénario et mobilisation des leviers et appuis du CCCA-BTP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide au choix du scénario préférentiel (rentabilité/soutenabilité des activités à poursuivre/à développer/à éliminer/à inventer) ▪ Identification des solutions, expertises, dispositifs d'ingénierie et financements du CCCA-BTP susceptibles d'être mobilisés en appui des axes prioritaires et du scénario d'évolution retenu

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des modalités d'accompagnement et de coopération avec le CCCA-BTP
<p>PHASE 5 Elaboration de la feuille de route et conditions de succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'une feuille de route détaillée à 2-3 ans, précisant : les actions à conduire, les responsables et parties prenantes, le calendrier de mise en œuvre, les ressources mobilisées, les indicateurs de suivi et de performance.

- **Durée de référence** : 4-5 mois

2.6 Livrables attendus

Les livrables attendus en lien avec les **5 phases** et les productions associées serviront d'évaluation du dispositif et à la justification des dépenses liées au dispositif.

L'ensemble de ces productions et livrables devront être mis à disposition du CCCA-BTP dans l'espace dédié de suivi de candidature sur la plateforme.

<p>PHASE 1 - Cadrage stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note de cadrage stratégique et appropriation des orientations du CCCA-BTP (<i>AMBITION BTP</i>) • Analyse structurée des enjeux économiques, organisationnels et de positionnement
<p>PHASE 2 - Diagnostic stratégique et positionnement du modèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic stratégique complet du positionnement et du modèle d'activités / économique (MOFF) • Analyse de l'environnement, du mix d'activités (dont FC) et des compétences-clés
<p>PHASE 3 - Définition des priorités stratégiques et scénarii d'évolution du modèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et hiérarchisation des axes stratégiques prioritaires • Scénarios d'évolution du modèle
<p>PHASE 4 - Choix du scénario et mobilisation des leviers et appuis du CCCA-BTP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au choix du scénario préférentiel • Identification des leviers, dispositifs et financements du CCCA-BTP mobilisables • Définition des modalités de coopération avec le CCCA-BTP
<p>PHASE 5 - Elaboration de la feuille de route et conditions de succès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route opérationnelle détaillée à 2-3 ans (actions, calendrier, responsabilités, ressources, indicateurs)

2.7 Impacts attendus

Les impacts attendus de la candidature doivent être clairement exprimés dans le dossier de candidature. Leur mesure, les instruments de cette mesure et la communication des résultats sont définis et présentés dans la candidature.

Certains objectifs à prendre en considération sont à minima listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- La clarification approfondie du positionnement stratégique et du modèle d'activités de l'OFA, à l'échelle de l'ensemble des sites et des activités
- L'identification et la hiérarchisation de leviers de sécurisation et d'optimisation du modèle économique, intégrant une analyse détaillée des activités, des ressources et des coûts
- La sécurisation des choix stratégiques à moyen terme, par une analyse comparée et argumentée de scénarios d'évolution
- La capacité à piloter la transformation de l'OFA au moyen d'une feuille de route opérationnelle détaillée, partagée et suivie dans le temps.

2.8 Rôles et responsabilités

Dans le cas de cet appel à candidatures FINANCEMENT D'UN PRESTATAIRE REFERENCE PAR LE CCCA-BTP, les interlocuteurs intervenant dans le processus de mise en œuvre sont :

Acteur	Rôle
<p>Chargé d'appel à projets (DAPEX)</p>	<p>La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) assure le pilotage stratégique et opérationnel de l'appel à candidatures. Elle coordonne l'ensemble du processus : instruction des dossiers, analyse de recevabilité et d'éligibilité, organisation des Copils, des phases d'évaluation, conventionnement, relation avec le prestataire et l'OF.A, suivi et COPIL, valorisation, clôture.</p> <p>Le chargé d'appels à projets est également responsable du respect de la convention et s'assure de la bonne mise en place du dispositif par le porteur. Il veille au respect des engagements, alerte en cas d'écart, et contribue à la consolidation des éléments nécessaires à l'évaluation finale du dispositif.</p>
<p>Contrôleur financier (Pôle Sécurisation et Financement)</p>	<p>Le contrôleur financier assure le suivi financier des candidatures lauréates. Il vérifie l'éligibilité et la conformité des dépenses déclarées par l'OF.A, contrôle les justificatifs transmis, et s'assure du respect des règles de financement prévues dans la convention. Il instruit les demandes de versement des tranches de subvention, en validant les montants à verser au regard des dépenses</p>

	<p>engagées et des livrables attendus, en collaboration avec le chargé d'appels à projets. Il participe aux COPIL avec le porteur pour clarifier les points financiers, alerte en cas d'écarts ou de dépenses inéligibles, et contribue à l'évaluation finale du dispositif lors du solde.</p>
<p>Le candidat (OF.A)</p>	<p>Le candidat fait acte de candidature auprès du CCCA-BTP sur la plateforme d'appels à projets. Dès l'accord du Conseil d'administration et la signature de la convention, le lauréat devra alimenter les documents de reporting et bilans intermédiaires (financiers, livrables), selon la périodicité définie, mentionnés dans la convention de subventionnement, et participer aux COPIL de suivi dont la périodicité sera déterminée au moment de la contractualisation de la convention. Dans le cadre des COPIL, l'OF.A présentera et fournira la documentation attestant de la mise en œuvre du dispositif.</p> <p>L'OF.A enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les justificatifs de dépenses liés au déploiement du dispositif et le reporting financier.</p> <p>À l'issue de la mise en œuvre des actions définies dans la convention, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation notamment au moment du paiement des tranches de subventions. Cette évaluation permettra notamment d'évaluer les impacts et résultats positifs du dispositif.</p> <p>Les organismes de formations bénéficiaires des subventions du CCCA-BTP s'engagent également à compléter et transmettre au CCCA-BTP le questionnaire du Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF) aux échéances indiquées.</p>
<p>Prestataire</p>	<p>Dans le cas de cet appel à candidatures : FINANCEMENT D'UN PRESTATAIRE REFERENCE PAR LE CCCA-BTP, le prestataire référencé assure la réalisation de la mission auprès de l'OF.A et devra adresser à la DAPEX du CCCA-BTP tous les documents créés dans le cadre de cet appel à candidatures, il adressera également une évaluation des résultats de sa mission. A défaut le solde de la subvention ne sera pas versé.</p>

2.9 Critères d'éligibilité

Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures. Il doit justifier d'au-moins 50 jeunes en apprentissage et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4).

Les OF.A installés en territoires ultra-marins, sont éligibles au dépôt d'un ou plusieurs dossiers dans le cadre des appels à projets et appels à candidatures, **justifiant d'au-moins 20** jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et **une section dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4)**.

Le dispositif ayant une envergure stratégique, **seul l'organisme de formation central (OG – numéro SIREN)** peut déposer une candidature pour l'ensemble de ses sites secondaires (numéros SIRET) et de son établissement gestionnaire.

La direction des Appels à projets et des Expérimentations s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures. Toute candidature ne respectant pas les critères mentionnés ne sera pas étudiée.

2.10 Critères de recevabilité

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Un justificatif type extrait Yparéo ou fichier Excel est à fournir lors du dépôt de la candidature. Pour plus de détails sur toutes les pièces attendues, se référer à la partie « 3.2 Constitution du dossier de réponse »

2.11 Durée

L'appel à candidature est prévu jusqu'au **31 décembre 2026 – 20 h - à compter de la date de publication sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr**. Cette date est la limite du dépôt des dossiers de candidatures.

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.

Les GTP et Conseils d'administration sont prévus tous les mois (excepté pendant la période estivale), les dossiers reçus, complets et structurés seront donc analysés aux dates des instances.

A titre indicatif, le calendrier des GTP et Conseils d'administration est disponible sur le site d'appels à projets. Le porteur pourra ainsi calculer la date maximale de dépôt de sa candidature afin de respecter le processus de sélection. **Cependant la présentation du dossier aux différentes instances est conditionnée à la qualité du dossier et sa complétude, également à la suite des demandes de précisions. Si les réponses ne respectent pas la date de retour limite, le dossier sera reporté à une instance ultérieure.**

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le porteur dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à projets et candidatures. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

2.12 Budget et modalités de financement

Le budget maximum alloué à la thématique « Transition et Evolution des OFA » dont fait partie cet appel à candidatures, validé en Conseil d'administration, est de 4M€.

Pour cet appel à candidature « Accompagnement dans la construction d'une démarche stratégique et consolidation des modèles économiques », pour les dossiers éligibles et recevables sous réserve de la validation du Conseil d'administration, la subvention du CCCA-BTP sera calculée en fonction de :

- **Cas 1 - Subvention accessible : 42 k€**
- **Cas 2 - Subvention accessible : 78 k€**

Cette subvention est un fond d'amorçage pour l'OF.A, tout dépassement du devis du prestataire , devra être pris en charge directement par l'OF.A.

Pour les subventions inférieures à 100 K€, deux tranches de versement sont prévues :

- La première tranche de 40 % à la signature de la convention
- La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses

2.13 Remboursement de la subvention versée

En cas de non-réalisation totale ou partielle des actions prévues dans la candidature retenue, de non-transmission des livrables attendus, de non-respect des engagements contractuels, de dépenses non justifiées ou déclarées inéligibles, ou de tout manquement affectant l'exécution

du dispositif, le CCCA-BTP se réserve le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées.

Le CCCA-BTP procède alors à une demande de remboursement du montant jugé indûment perçu. Le bénéficiaire s'engage à restituer ces sommes dans les délais définis par la convention de subvention.

3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI

3.1 Dépôt des dossiers candidatures

Les réponses devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP (www.appels-a-projets-cccabtp.fr) avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat n'aura pas la capacité de déposer sa candidature.

Un tutoriel de création et de mise à jour du compte candidat est disponible sur la plateforme. Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

3.2 Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte les éléments suivants :

3.2.1 Dossier candidature

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration.**
- Un document mentionnant sa motivation pour bénéficier du dispositif proposé par le CCCA-BTP et en mentionnant : ses éléments contextuels d'historique, de

maturité par rapport au sujet de l'appel à candidatures, de contexte territorial, ainsi que tout autre élément permettant de comprendre les actions de déploiement prévues ainsi que les résultats attendus de la mise en œuvre du dispositif.

- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé).
- Un justificatif d'éligibilité sur le nombre d'apprentis formés et le nombre de sections de niveau 3 et 4 (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...),
- Un justificatif du nombre de salariés en ETP de la structure.

3.2.2 Pièces administratives (dans le compte candidat)

Lors de l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de saisir la raison sociale de votre structure telle que mentionnée dans les documents officiels (K-Bis ou RNA).

Les éléments suivants sont à compléter et mettre à jour régulièrement :

- Une présentation du porteur ;
- L'organigramme ;
- Les références de l'organisme ;
- Le projet d'établissement ;
- L'attestation de responsabilité civile du porteur (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier) ;
- Rapport d'activité ;
- Le certificat Qualiopi ;
- L'extrait Kbis et/ou le répertoire Sirene ;
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur ;
- Les 2 dernières liasses fiscales et/ou le Rapport du CAC ou de l'instance qui certifie les comptes, en fonction de la structure juridique de l'OF.A.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures ou du porteur. Tous les documents devront être mis à disposition sur la plateforme d'appels à projets.

3.3 Processus général de sélection

1/ Phase d'analyse

Dès la réception de la candidature, la Direction des Appels à Projets et Expérimentations assure une analyse fine sur la recevabilité et l'éligibilité du dossier. Les chargés d'appels à projets analysent ensuite tous les éléments du dossier et la cohérence d'ensemble.

2/ Phase d'évaluation

Les évaluations sont individuelles et réalisées via la plateforme d'appels à projets selon l'argumentation de la candidature, ses forces, ses explications de mise en œuvre et du déploiement du dispositif du CCCA-BTP, etc. A l'issue de l'ensemble des évaluations, une commission de présélection se réunit.

3/ Commission de présélection pluri-compétentes

La commission de présélection est composée des évaluateurs ayant évalué les candidatures dans la phase précédente. Elle permet l'échange entre les évaluateurs. A l'issue de cette commission, la DAPEX propose les résultats de cette étude au groupe technique paritaire d'appel à projets (GTP AàP). Ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

4/ Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures selon les thématiques des appels à projets et candidatures. Les directions présentes lors des commissions de présélection peuvent également y être conviées. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur les dossiers à retenir et le financement prévu pour chacun d'eux ainsi que les dossiers à exclure, sur la base des éléments fournis et évalués.

Ces avis sont alors portés en Conseil d'Administration. Le contrôleur général de l'État et/ou, le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

5/ Conseil d'administration

En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et de leur financement. Ils déterminent corrélativement la liste des dossiers qui ne sont pas retenus. Cette phase constitue la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.

Demandes de précision :

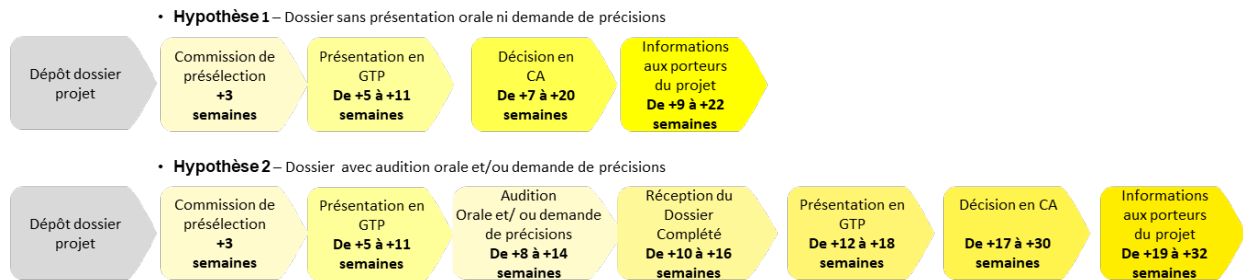
Dès la réception du dossier, la Direction des Appels à Projets et Expérimentation se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme d'appels à projets.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à déposer leurs réponses directement sur la plateforme. Selon le nombre et l'amplitude des précisions demandés, un dossier de candidature complémentaire pourra être suggéré. Ce dernier sera alors réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre le déploiement envisagé par le candidat et ne doit pas changer la nature de celle-ci.

Les dossiers complémentaires pourront être de nouveau analysés par la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, appuyée éventuellement par une des directions métiers avant d'être présentés en GTP pour avis puis présentés en Conseil d'administration pour décision finale.



Schéma du processus global de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

3.4 Conventonnement

Après décision du Conseil d'administration, les candidats lauréats reçoivent dans l'espace candidature de la plateforme une notification de subventionnement mentionnant notamment le montant du financement prévu par le CCCA-BTP. **La durée de la convention de financement des candidatures est de 2 ans à partir de la signature de la convention.**

Une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat. **Les dépenses prises en charge par la subvention du CCCA-BTP ne pourront être antérieures à la date de décision du Conseil d'administration du CCCA- BTP.**

La convention précisera notamment les éléments suivants : le projet de déploiement du dispositif du candidat, le dispositif précis poussé par le CCCA-BTP, les productions mises à disposition par le CCCA-BTP, les modalités de pilotage de la convention, le financement (montant, nature des dépenses prises en charge, tranches prévues et périodicité de versement), et tout autre élément spécifique à la candidature nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

Pour les candidatures non sélectionnées les candidats reçoivent, après décision du Conseil d'administration, une notification mentionnant les raisons motivant la non-sélection de leur dossier, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à projets et candidatures du CCCA-BTP.

3.5 Pilotage des candidatures lauréates

La Direction des Appels à Projets et Expérimentations a, notamment, un rôle de suivi et d'évaluation des déploiements mis en œuvre par les OF.A et des financements accordés et versés. Le pilotage assuré a donc pour fonction essentielle de veiller au suivi et à la bonne

exécution de la convention de subventionnement. Pour plus de détails sur les rôles de chaque acteur, voir la partie « **Rôles et responsabilité** ».

4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE

4.1 *Transparence, régularité et égalité de traitement*

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

4.2 *Responsabilité*

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de :

- La transmission et/ou la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à candidatures ;
- La perte ou l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- Une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et acte de piraterie.

5 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins des traitements administratifs et financiers, le CCCA-BTP et le Bénéficiaire se communiquent des données et fichiers relatifs au projet ou à la candidature. Les informations nominatives et à caractère personnel (nom, prénom, fonctions, adresse, missions, etc.) et leur traitement relèvent de l'application du règlement européen sur la protection et les traitements des données personnelles.

Ces données nominatives à caractère personnel ne seront, en principe, communiquées que pour les besoins des prestations et leur exploitation et conservées à temps par les Parties pour la durée du projet ou de la candidature et ses traitements administratifs, comptables et fiscaux.

Les Parties déclarent être informées de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées ainsi que toute autre disposition applicable en la matière dont le Règlement (UE) 2016/679 de leurs obligations et d'en respecter les dispositions. Il est précisé que le présent article ne s'appliquera que dans l'hypothèse où le CCCA-BTP traiterait, en y ayant accès, des données à caractère personnel, au cours de l'exécution de la candidature. Chaque partie est responsable de son propre traitement.

Les responsables de traitements conservent la responsabilité des données et de celles dont la communication est requise. Ils devront :

- Procéder à une analyse d'impact sur les traitements de données s'il y avait un risque élevé pour les droits et libertés et, le cas échéant, consulter la CNIL ;
- Ne donner l'accès qu'aux données strictement nécessaires ;
- Recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées en corrélation avec les finalités poursuivies et définies dans la présente candidature ;
- Fournir les données strictement nécessaires à l'exécution, conformément aux principes de « Privacy by design » et « Privacy by default » ;
- Mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles, procédures internes, appropriées et proportionnées



CCCA/BTP
cca-btp.fr



     @3cabtp